

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL NEUF, ET LE 11 MARS A 18H00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA GAUDE DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL MEÏNI, MAIRE.

Nombre de Conseillers *Date de convocation du conseil municipal : 5 mars 2009.*

en exercice : 29

présents : 25

votants : 26

25 PRESENTS : Mesdames et Messieurs MEÏNI, BETTATI, LAMY, FINZI, BRUN, FAGGION, SALSEDO, SCIARRI, RIBER, AUDOLI, DURAND, CARRE, AUDDINO, TRANI, SIEGEL, ROGGERI, TOSELLO, DEMALINE, LANGLOIS, RENAUDO, FOUREL, ALFONSI, IAÏCH, BLONDIN, GOURDIN
01 REPRESENTÉ : Monsieur TANGUY par Monsieur ALFONSI,
03 ABSENTS : Mesdames BENALI-KAHIOUL, PIGNAL, et GIORDANENGO
SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier RENAUDO.
RAPPORTEUR : Mme Monique TOSELLO

O B J E T :

Mes Chers Collègues,

**Convention
Avec l'association
« Equilibre cavalcade »**

Une convention avec l'association « Equilibre cavalcade » installée au 1330, Chemin Départemental 06640 Saint Jeannet, est proposée pour le débroussaillage des espaces boisés sur la Commune.

Cette association s'est donnée pour but le sauvetage des chevaux et poneys réformés, retraités, mal traités ou à destination de l'abattoir. Elle intervient notamment sur les travaux d'entretien des surfaces boisées dans le cadre du Plan de prévention des risques incendies de forêts (PPRIF).

CERTIFIE EXECUTOIRE

La convention proposée a une durée de cinq années entières et consécutives, à compter du 01 avril 2009.

**Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention.

le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Publié ou Notifié

le :

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

Michel MEÏNI